

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS 3/11ans

Parents, l'équipe des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) vous souhaite la bienvenue.

Afin que vous et votre enfant trouviez les meilleures conditions d'accueil au centre de loisirs, nous avons établi un règlement de fonctionnement. Ce règlement a été fait dans un souci d'équité et d'adaptation à vos besoins et à ceux de vos enfants.

1- DEFINITION

Les ACM sont gérés par le centre social de la Berthaudière (association loi 1901) qui est administré par un Conseil d'Administration, élu lors de l'Assemblée Générale annuelle.

A l'inscription, vous vous acquittez d'une adhésion familiale, d'un montant de 8€ (valable du 1/09 au 31/08 de l'année en cours). Elle vous donne accès à l'ensemble des activités du centre social, elle vous permet de participer à l'Assemblée Générale, elle vous donne la possibilité de vous présenter aux élections du Conseil d'Administration selon les modalités définies par les statuts.

Les ACM répondent à des exigences réglementaires et pédagogiques fixées par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Rhône.

2- INSCRIPTION & DOSSIER ADMINISTRATIF

Pour effectuer l'inscription administrative de votre enfant, les documents suivants vous sont demandés :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- la dernière notification des prestations CAF (n° allocataire et quotient CAF)
- le n° de sécurité sociale d'affiliation de votre enfant
- le carnet de santé de votre enfant
- si nécessaire, le PAI de votre enfant
- la copie du jugement de divorce ou de séparation vous sera demandée en cas de conflit familial

L'enfant ne sera pas accepté aux ACM tant que son dossier administratif est incomplet.

La participation financière est calculée selon le principe d'un coefficient multiplicateur (0,0054 la ½ journée), appliqué sur le quotient familial CAF + une PAF (participation aux frais) selon les activités proposées.

Le prix du repas goûter est fixe, soit 3,65 €.

Le prix de la journée inclut le repas et le goûter de 16 heures.

La réactualisation de votre QF se fait automatiquement et annuellement en Janvier.

Si vous avez un changement de situation en cours d'année susceptible de modifier votre QF, vous devez, dès que la modification est effective auprès de la CAF, nous en informer.

Tout changement est applicable le mois où nous en prenons connaissance. Aucune rétroactivité ne sera appliquée.

Les enfants ne seront confiés **qu'aux parents** ou à une **personne majeure** accréditée par eux).

Merci de veiller à nous signaler tout changement de personne.

3- HORAIRES

- **Mercredis et Vacances scolaires**

L'accueil de loisirs est ouvert de **8h à 18h**

Pour les mercredis : possibilité d'inscription à la demi-journée avec ou sans repas

Pour les vacances scolaires : inscription en journée complète **uniquement**.

Les enfants mangeant à la cantine mais ne restant pas l'après-midi devront **être partis impérativement au plus tard à 14 heures**.

Les repas sont préparés et servis par la cuisine centrale de la ville de Décines-Charpieu.

Le régime alimentaire de l'enfant est à renseigner à l'inscription (sans régime – sans viande – sans porc – PAI si concerné)

IMPORTANT : les enfants restant uniquement à la demi-journée l'après-midi doivent apporter leur goûter.

Arrivée des enfants le matin : **entre 8h et 9h30** sauf en cas de sortie si l'horaire est anticipé.

Arrivée des enfants l'après-midi **entre 13h30 et 14h** sauf en cas de sortie si l'horaire est anticipé.

Départ des enfants l'après-midi **entre 17h et 18h** (en fonction du programme d'activités).

4- RESERVATIONS et ANNULATIONS DES MERCREDIS (hors vacances scolaires)

Seuls les enfants habitant la commune de Décines-Charpieu peuvent être inscrits.

Les ACM 3/6 et 6/11 ans ont une capacité limitée.

Ils fonctionnent sur réservations.

Pour les mercredis hors vacances scolaires, toutes les places fixes ou occasionnelles, si elles ne sont pas utilisées, doivent être décommandées **au plus tard le lundi précédent, avant 18h**. Cette mesure nous permet de satisfaire les demandes en attente.

Seules les annulations avec justificatif médical fourni dans la semaine de l'absence seront créditées. Aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de force majeure, les annulations peuvent se faire par téléphone **avant 9h**, au secrétariat ou auprès de la responsable Enfance-Jeunesse uniquement.

Places fixes des mercredis (hors vacances scolaires) sont réservées à l'inscription, pour l'année ou au trimestre. Dans ce dernier cas, nous ne pouvons vous garantir des disponibilités pour le trimestre suivant.

Les places fixes ne pourront être maintenues au-delà de **3 consécutives absences non justifiées par un certificat médical**.

Places occasionnelles : Renseignez-vous auprès du secrétariat. Jusqu'au jour même des places peuvent être libérées.

Toute place non décommandée dans les conditions citées ci-dessus sera facturée.

La responsable des ACM, Mme SCHNEIDER peut vous rencontrer sur rendez-vous.

Elle assure la sécurité des enfants et est garante du projet pédagogique, sous la responsabilité de Mr BENDJEDDOU, directeur du centre social.

Mme SCHNEIDER est à votre disposition pour toutes informations.

5- REGLEMENT DES FACTURES

A l'inscription, lors de la réservation des places, il vous sera demandé le règlement du trimestre (pour les mercredis) et du séjour (pour les vacances scolaires).

6- INSCRIPTIONS POUR LES VACANCES SCOLAIRES

Pour les enfants inscrits régulièrement sur les mercredis :

Les inscriptions démarrent 3 mercredis avant chaque période de vacances scolaires. L'enfant devra être inscrit et venu régulièrement **dans les 3 derniers mois précédents une période de vacances** afin de pouvoir bénéficier de cette période d'inscriptions.

Pour les enfants inscrits en occasionnel ou pour les nouveaux arrivants :

Les inscriptions se font **uniquement sur RDV via un module disponible sur notre site internet www.espace-berthaudiere.fr**.

Les dates d'inscriptions selon chaque période de vacances sont disponibles à l'accueil et sur notre site internet.

Pour les enfants extérieurs à la commune de Décines-Charpieu :

Les inscriptions démarrent le lundi précédent le début des vacances.

Elles se font **uniquement en prenant RDV par téléphone (04 78 49 13 27)**, dans la mesure des places disponibles.

Le paiement sera exigé à la réservation des places, le jour de l'inscription.

Aucune inscription ne sera validée sans règlement.

Aucun crédit ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat médical (à fournir dans la semaine suivant l'absence).

7- SACS & OBJETS PERSONNELS

Il est souhaitable que les sacs et vêtements de votre enfant soient marqués à leur nom. L'Espace Berthaudière ne pourra être tenu responsable en cas de perte d'effets personnels. Nous vous conseillons de ne pas laisser votre enfant venir au centre de loisirs avec des objets de valeur ou des bijoux.

Nous vous demandons de bien vouloir fournir à votre enfant (groupe 3/6 ans) une paire de chaussons qui restera au centre social.

8- SURVEILLANCE MEDICALE

Lorsqu'un enfant est malade ou en cas d'accident, les responsables des ACM préviennent immédiatement les parents. Si les parents sont injoignables et en cas de nécessité, l'enfant sera hospitalisé conformément à l'autorisation de soins signée par les parents à l'inscription.

Veillez à signaler tout changement de coordonnées téléphoniques ou mail.

Traitements : si l'enfant suit un traitement médical, l'ordonnance et les médicaments dans leur emballage d'origine avec la notice jointe doivent être marqués à son nom. Sans ordonnance, aucun traitement ne pourra être administré.

Eviction : elle sera obligatoire en cas de maladies contagieuses : oreillons, varicelle, rougeole, rubéole, scarlatine, conjonctivite purulente, bronchiolite, gastro-entérite, impétigo et présence de parasites, cette liste n'est pas exhaustive.

Le nombre de jour d'éviction sera déterminé par votre médecin traitant.

9- FERMETURES ANNUELLES

L'Espace Berthaudière est habituellement fermé

- 4 semaines au mois d'août
- 1 semaine entre Noël et le jour de l'An.

Certaines fermetures occasionnelles (ponts) sont possibles, elles vous seront signalées par affichage ou par mail.

En cas de non respect de ce règlement, la responsable des ACM, en accord avec la direction du centre social pourra exclure l'enfant.

Ce règlement est susceptible d'être modifié afin d'être en conformité permanente avec la réglementation en vigueur.

Des avenants vous seront alors communiqués.

NOM DE LA FAMILLE

.....

Fait à DECINES le

Signature des parents

Le règlement de fonctionnement des ACM 3/11 ans est disponible
sur notre site internet www.espace-berthaudiere.fr
ou à l'accueil du centre social.

Lors de l'inscription de votre enfant, vous reconnaissez avoir pris connaissance
de ce règlement et en accepter les conditions.

MAJ 14/09/2021

Votre QF CAF (le jour de l'inscription =

Tarif JC enfant 1 =

Tarif JC enfant 2 =

ESPACE BERTHAUDIÈRE
65, rue Georges Bizet 69150 DECINES-CHARPIEU
04 78 49 13 27
accueil@espace-berthaudiere.fr